

Genève internationale

Une salle de conférences joue avec la pesanteur

Le futur bâtiment de l'OMPI représente «le plus grand porte-à-faux au monde»

Sophie Roselli

C'est un immense rectangle de bois posé en équilibre sur le sol, de sorte qu'il semble flotter. Une partie de la structure, soit 35 mètres de long, repose dans le vide depuis quelques jours. L'image saisit le passant cheminant sur la route de Ferney. Il s'agit de la future salle de conférences de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), commandée au bureau d'architectes allemand Behnisch. Pour résoudre le casse-tête technique imposé, un consortium bois a été créé par plusieurs entreprises, comprenant entre autres le bureau genevois Charpente concept. Des habitués des défis. On leur doit notamment le refuge du Gouter, construit à 3837 mètres d'altitude.

Pour réaliser une salle de conférences dans les meilleurs délais, afin de répondre au plus vite aux besoins croissants, l'OMPI a rappelé l'architecte qui avait imaginé le plus récent de ses bâtiments administratifs. «Cette fois, les contraintes étaient très importantes, précise Isabelle Boutillon, directrice de la Division de l'infrastructure des locaux à l'OMPI. Nous avions peu de place à disposition pour construire un site accueillant 900 personnes, disposant de neuf cabines d'interprètes et d'un foyer d'accueil. Il n'y avait pas beaucoup de possibilités. Alors quand en 2009 nous avons vu le projet du bureau Behnisch, nous avons été emballés»

Réalisation très complexe
Comment a-t-on joué avec les lois de la pesanteur? «Au lieu de poutres de soutènement, les éléments de plancher, de façade et de toiture créent des cadres qui fonc-



En haut: Thomas Büchi (à g.) et Rafael Villar (à d.) ont retenu leur souffle lorsqu'il a fallu retirer les béquilles soutenant le porte-à-faux. En bas: livraison du dernier caisson de bois. LUCIEN FORTUNATI

tionnent ensemble pour redistribuer les efforts et obtenir la rigidité souhaitée au bout du porte-à-faux», explique l'ingénieur civil Rafael Villar, de Charpente concept. Facile? «C'est une boîte où chaque élément est solidaire avec l'autre, poursuit Thomas Büchi, ingénieur bois, fondateur de la société. C'est très complexe à réaliser sur le plan de la géométrie spatiale et de la statique. Nous avons dépassé les douze mille heures de travail pour trouver la solu-

tion.» Le Genevois ose dire qu'il s'agit du «plus grand porte-à-faux jamais réalisé au monde». Un prototype dont le secret intéresse d'autres professionnels.

Il y a deux semaines, les deux spécialistes ont retenu leur souffle lorsqu'il a fallu retirer les béquilles soutenant le porte-à-faux. «Nous ne pouvions pas enlever d'un coup les étais, sans quoi ils auraient pu se casser et blesser les ouvriers, raconte Rafael Villar. Nous les avons retirés selon une séquence

précise, et de façon progressive, centimètre par centimètre.» Et la structure elle-même, risquait-elle de piquer du nez? «Il n'y a aucun risque car elle est censée supporter le poids de 1000 personnes.» Rafael Villar avait toutefois envisagé une petite variation: «Nous avions calculé une tolérance de 8 cm. La pointe du porte-à-faux est en fait descendue de 9,5 cm. Mais ce n'est pas un problème.»

Un prototype observé

Le géant aux pieds bétonnés est constitué entièrement de bois, du sol au plafond. Les 2100 m³ nécessaires au projet proviennent des forêts des cantons du Jura, de Vaud, de Fribourg. Une cinquantaine d'entreprises sont à l'œuvre pour réaliser ce projet estimé à 68,5 millions de francs. Le nouveau-né est attendu pour le début de 2014 et s'intégrera entre deux des autres bâtiments de l'OMPI, dans un univers de verre et d'acier sur le site de la place des Nations.

Découvrez nos images sur
www.OMPI.tdg.ch

Ils promettaient la multiplication des billets

Trois suspects sont à Champ-Dollon pour avoir dérobé 90 000 francs à deux personnes actives sur le marché de l'or



Me Michel Celi Vegas
Avocat
d'un des détenus

Les ficelles étaient grosses. Très grosses. Mais les escrocs sont visiblement parvenus à faire croire à leurs victimes qu'ils avaient trouvé la machine à multiplier les billets de banque. Selon nos informations, quatre suspects, âgés de 40 à 60 ans, ont été arrêtés. Récemment, l'un d'eux, poursuivi pour vol, a été provisoirement libéré, en raison de son rôle secondaire dans cette affaire.

Les autres protagonistes, un Gabonais, un Sénégalais et un Camerounais résidant en France, restent à Champ-Dollon. Certains d'entre eux ont des antécédents judiciaires. L'un a notamment produit de faux chèques par le passé en France.

Les victimes, une Italienne et un Français, actifs à Genève dans le commerce de l'or, ont d'abord rencontré les prévenus à l'hôtel Ibis d'Annemasse. Ces derniers, de beaux parleurs bien habillés, disent avoir des contacts avec des ambassadeurs, des ministres et d'autres décideurs africains. «Certains prévenus leur ont dit qu'ils pouvaient détourner de l'argent destiné à la coopération en Afrique, cela n'a pas gêné les victimes», note Karim Raho, avocat du détenu camerounais vivant à Paris. Avec ses présumés complices, ce dernier accusé,

sans antécédents judiciaires, fait la démonstration suivante: après s'être fait remettre par leurs proies un billet de 100 francs, les malfrats glissent la coupure dans un carton contenant, soi-disant, de l'encre. Ils leur rendent un billet, puis deux, puis trois. Méfiants, les Genevois font vérifier les coupures. Authentiques. Ils se frottent les mains, mordent à l'hameçon et versent par la suite des sommes plus conséquentes. Des dizaines de milliers de francs.

Mais cette fois, la multiplication de l'argent échoue. La formule magique ne prend pas. Il faut davantage d'encre et donc encore plus d'argent, dit un des suspects aux victimes. Celles-ci déboursent davantage et se voient déjà décrocher le gros lot. Cruelle désillusion: ils ne reverront plus la couleur de leur argent.

En avril, le Gabonais, défendu par Me Michel Celi Vegas, est interpellé par la police genevoise. Ses présumés complices seront arrêtés le mois suivant. «Mon client s'est laissé embarquer dans cette histoire», commente à son tour Me Andreia Ribeiro. Le détenu angolais libéré récemment est défendu par Mes Aude Baer et Magali Buser: «Il conteste les faits reprochés», relève cette dernière avocate. **Fedele Mendicino**

Un référendum aboutit contre la densification

Une trentaine d'associations s'opposent à la loi qui fixe une densité minimale dans les futurs quartiers

Les Genevois seront appelés aux urnes pour s'exprimer sur la question de la densité des constructions. Une trentaine d'associations, en bonne partie dans des quartiers de villas, ont en effet recueilli près de 11 000 signatures contre une loi votée au mois de mai par le Grand Conseil. Trois partis soutiennent par ailleurs ce référendum: l'UDC, le MCG et les Verts libéraux.

Selon les référendaires, la nouvelle loi «aboutirait à une surdensification de notre canton, changeant fondamentalement son aspect». Ils soulignent que la densité de certains quartiers augmenterait de 20 à 80%.

En mai dernier, le Grand Conseil a introduit des densités

minimales dans la loi sur les zones de développement en créant un nouvel outil de mesure, l'indice de densité. Au centre-ville, il est fixé à 2,5; dans la couronne urbaine (zone de développement 3) à 1,8.

François Longchamp, le conseiller d'Etat chargé de l'Urbanisme, soutient le nouvel article de loi. Et ne s'inquiète pas du référendum, comme il l'a souligné lundi dans *Le Temps*. Il rappelle en effet que «les plans récemment acceptés par les communes vont déjà au-delà de ces normes». De fait, la densité des plans de quartier a été constamment augmentée depuis quelques années.

Malgré cette mesure contestée, la densité des futurs quartiers restera bien en dessous de celle du centre-ville. Le square du Mont-Blanc présente un indice de 4,1, les Pâquis de 4, Candolle de 3,5. La votation devrait avoir lieu cet automne. **Christian Bernet**

Loi sur les manifestations édulcorée par les juges

Le Tribunal fédéral invalide un article de cette loi et précise les conditions d'application des autres

«La loi Jornot, c'est fini!» Paolo Gilardi, du Syndicat des services publics (SSP), ne boude pas son plaisir après la décision prise hier par le Tribunal fédéral à propos du recours contre la Loi sur les manifestations (LMDP). Le TF juge anticonstitutionnelle une des principales dispositions de cette loi, celle prévoyant que l'organisateur d'une manifestation ayant débouché sur des atteintes aux biens ou aux personnes peut se voir refuser toute nouvelle autorisation de rassemblement pendant un à cinq ans.

Les autres articles qui étaient contestés par le Parti socialiste et la Communauté genevoise d'action syndicale (CGAS) sont confirmés, mais le TF a précisé les conditions de leur application. Ainsi, la mise sur pied d'un service d'ordre peut être exigée, mais n'est

pas obligatoire. Surtout, ce service n'est pas censé se substituer à la police pour garantir la sécurité et l'ordre public. «Il s'agit seulement d'une courroie de transmission entre les organisateurs et la police», résume Christian Dandrès, député socialiste. Le TF estime en outre que l'amende maximale de 100 000 francs dont est passible l'organisateur qui viole ses obligations est acceptable mais que son montant doit être fixé au cas par cas en fonction de la faute et pas automatiquement. Enfin, nul ne peut être tenu pour responsable des dommages commis lors d'une manifestation qu'il organise s'il n'en est pas l'auteur ou l'instigateur.

Les recourants se félicitent de leur «victoire» mais préviennent qu'ils resteront vigilants à l'application de la loi dans le respect des décisions du TF. Rédigée notamment par Olivier Jornot, alors député libéral et pas encore procureur général, cette loi avait été acceptée en votation populaire le 11 mars 2012. **Antoine Grosjean**

Faits divers

Un pêcheur de 74 ans décède dans la Valserine

La partie de pêche à la mouche a viré au drame. Mardi, un homme de 74 ans s'en est allé pêcher avec ses deux fils, au bord de la Valserine, sur la commune de Chézery-Forens, sise au cœur du massif du Jura, dans le département voisin de l'Ain. Partant de leur côté, les deux fils ont laissé leur père un moment. L'heure avançant et n'ayant plus de nouvelle du septuagénaire, ils ont contacté les secours. Vers 16 h, les pompiers ont finalement retrouvé le corps sans vie du père, dans la rivière. **M.P.**

Collier arraché

Mardi soir autour de 22 h, deux hommes ont agressé une dame de 72 ans qui se trouvait à la rue Cingria dans le quartier de l'hôpital. Ils lui ont arraché son collier et pris la fuite. La victime et deux passants ont poursuivi les voleurs. Avec l'aide de la Brigade des chiens, ils les ont arrêtés. Il s'agit d'un Marocain de 25 ans et d'un Algérien de 36 ans, mis à la disposition du Ministère public pour brigandage. **C.F.**

PUBLICITÉ

Tribune de Genève Supplément

Demain ne manquez pas le supplément Tribune du Terroir

Vous saurez tout sur la **Fête de la tomate** et ses nombreuses animations, vendredi 12 et samedi 13 juillet à Carouge (GE).

Mais encore:

- un **restaurant** ambassadeur des produits du terroir
- des nouvelles de la **production locale**
- la **recette Top Terroir** autour de la tomate
- une **balade inédite** en campagne
- notre **concours** pour gagner un magnifique panier garni !

